



Points de vue

jeudi 14 décembre 2023

Entrée en vigueur de la norme relative à l'application des normes internationales de gestion de la qualité (ISQM)

Le ministre ayant l'Économie dans ses attributions a approuvé le 17 novembre 2023 la norme relative à l'application des normes internationales de gestion de la qualité 1 et 2 (ISQM 1¹ et 2)² en Belgique.

Ces normes internationales, applicables à tous les réviseurs d'entreprises, visent à encore améliorer et renforcer la qualité de l'audit.

Le secteur s'est déjà largement préparé cette année à leur entrée en vigueur, grâce notamment aux efforts de ses membres et de leurs réseaux ainsi qu'au précieux soutien apporté par l'IRE aux cabinets de révision de plus petite taille et aux sole practioners.

1. Que couvrent les normes ISQM?

La norme ISQM 1 traite des responsabilités qui incombent à un cabinet de concevoir, de mettre en œuvre et de faire fonctionner un système de gestion de la qualité des missions révisorales telles que définies à l'article 3, 10°, de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises. La notion de 'mission révisorale', telle que définie à l'article 3, 10°, de ladite loi, englobe toutes les missions d'assurance.

Le système en question est destiné à fournir au cabinet l'assurance raisonnable que le cabinet et ses collaborateurs s'acquittent de leurs responsabilités conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables, réalisent leurs missions conformément à ces normes et exigences, et que les rapports relatifs aux missions émis par le cabinet ou les associés responsables de missions sont appropriés aux circonstances.

¹ International Standard on Quality Management (ISQM).

² Moniteur belge du 27 novembre 2023.



2 / Points de vue / 14-12-23

La norme ISQM 2 traite de la désignation et des critères de qualification du responsable de la revue de la qualité de la mission ainsi que des responsabilités de celui-ci en ce qui concerne la réalisation et la documentation d'une revue de la qualité de la mission.

L'objectif du cabinet, lorsqu'il désigne un responsable de la revue de la qualité de la mission répondant aux critères de qualification, est de réaliser une évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe affectée à la mission et des conclusions tirées à leur sujet.

2. Entrée en vigueur des normes ISQM

2.1. ISQM 1

Les réviseurs d'entreprises devront avoir pris d'ici le 15 décembre 2023 les mesures nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre un système de gestion de la qualité des missions révisorales conforme à la norme ISQM 1.

Les réviseurs d'entreprises devront procéder à une évaluation du système de gestion de la qualité dans l'année qui suit le 15 décembre 2023. Il conviendra par la suite de réaliser cette évaluation au moins une fois par an.

2.2. ISQM 2

La norme ISQM 2 est applicable aux missions révisorales concernant les périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2023 inclus.

2.3. Disposition transitoire

La norme ISQC³ 1, qui a précédé les ISQM, continue à s'appliquer aux missions dont la phase de planning a été clôturée avant l'entrée en vigueur des normes ISQM 1 et 2.

2.4. Attentes du Collège

Le Collège attend du secteur qu'il ait mis le nouveau système de gestion de la qualité en œuvre et puisse ainsi tirer des enseignements des résultats de ce système dynamique de gestion de la qualité.

Le Collège entend adopter une approche pédagogique lors des inspections qu'il mènera sur le sujet en 2024.

* * *

³ International Standard on Quality Control.